

COMMUNICATION
N° 103/2018
AU CONSEIL COMMUNAL

Gestion des déchets urbains

Adaptations dès le 1^{er} juin 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

En 2012, comme souhaité par le Conseil communal à la suite du refus du préavis N° 122/2009, la Municipalité a formé un « groupe de travail déchets » (ci-après GTD) composé d'un délégué politique de chaque parti représenté au Conseil communal de Nyon. Ce GTD a défini un nouveau concept de collecte sélective des déchets, ainsi que son mode de financement. Dix séances se sont tenues, soutenues et complétées par des experts mandatés, qui ont évalué certains scénarios de collecte de déchets du point de vue technique et financier.

Le travail du GTD a abouti au préavis N° 67/2012 « Nouveau concept de gestion et de financement des déchets » qui a été accepté par votre Conseil le 12 novembre 2012. Ce nouveau concept se voulait évolutif et proposait un service de proximité appelé à stimuler la récupération de déchets valorisables, dits déchets recyclés.

Les mesures mises en place ont eu des résultats impressionnants : le taux de recyclage est monté de 36% à 54% en une année et la quantité d'ordures ménagères a diminué de 40%. Une brochure a été distribuée à tous les habitants en juin 2014 pour leur faire part de ce premier bilan réjouissant.

Le tableau ci-dessous résume le bilan après 5 ans :

Evolution des tonnages par type de déchets	<ul style="list-style-type: none"> - - 40% ordures ménagères - +40% alu / fer blanc - +40% textile - - 20% bois - +35% PET - Effet sur papier/carton non chiffrable à cause des entreprises qui gèrent elles-mêmes ces déchets - Pas d'effet notable sur déchets encombrants, verre, ferraille, huiles
Amélioration des prestations	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture d'une ligne téléphonique gratuite " info-déchets" - Augmentation des campagnes de sensibilisation - Nouvelle collecte des déchets organiques sur 18 sites - Nouvelle collecte des piles sur les éco-points - Augmentation du système de conteneurs enterrés pour les ordures ménagères (desserte d'environ 30% de la population) - Augmentation du réseau d'éco-points (desserte d'environ 75% de la population à moins de 250 mètres) - Réseau d'éco-point avec esthétique améliorée (que des bennes enterrées) - Nouvelle déchèterie fonctionnelle équipée de plus grandes bennes permettant de diminuer la fréquence des transports
Amélioration des finances	<ul style="list-style-type: none"> - Respect du principe du pollueur-payeur / autofinancement - Facturation plus claire et en relation directe avec les administrés
Effets négatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Déchets recyclables – Diminution de la qualité - Non-respect de la collecte des déchets encombrants par des déchets non conformes - Augmentation du littering - Utilisation des corbeilles publiques comme « poubelles de ménage»

Malgré ces résultats positifs, le taux de recyclage stagne depuis aux environs de 52%, notamment en raison du fait que la quantité des déchets organiques collectée reste sensiblement faible par rapport au potentiel d'une ville de 21'000 habitants.

C'est pourquoi la Municipalité a décidé de procéder à des adaptations dans le but d'atteindre le taux de recyclage de 60% (objectif cantonal pour 2020) et de maîtriser les coûts de la gestion des déchets.

Ce document vous présente les mesures prévues, qui contribueront à l'optimisation de la gestion des déchets et au développement des prestations aux habitants tout en maîtrisant les coûts d'exploitation. Ces adaptations vont contribuer à limiter les dépenses et à valoriser au mieux, du point de vue qualitatif et quantitatif, les déchets recyclables.

2. Trois adaptations prévues

I. Remplacement d'une collecte d'ordures ménagères par une collecte au porte à porte des déchets organiques

Depuis l'introduction de la taxe au sac le 1^{er} janvier 2013, le volume des ordures ménagères a diminué d'environ 40%, grâce notamment au tri des déchets. Néanmoins, le taux de recyclage stagne à 52%, alors que l'objectif cantonal est de 60% pour 2020.

Ceci est dû notamment aux déchets organiques, puisque 24 kilos par habitant seulement sont collectés par année, alors que la production réelle par habitant est deux fois et demi supérieure : il reste donc une quantité importante de déchets organiques à récupérer (épluchures, restes de repas, marc de café, os, coquilles d'œufs, sachet de thé, fleurs fanées, pain, déchets de jardin, etc.).

Les déchets organiques sont composés essentiellement d'eau (jusqu'à 90%), il n'est pas intéressant de les incinérer. Par contre, la valorisation sous forme de méthanisation permet de produire du biogaz et du compost de haute qualité.

Pour ce faire, une collecte d'ordures ménagères hebdomadaire sera supprimée au bénéfice d'une collecte de déchets organiques au porte-à-porte tous les jeudis, et ce dès le 7 juin 2018 pour toute la ville (secteurs nord et sud). Cette collecte se fera via des conteneurs spécifiques, de couleur verte, dont les propriétaires et les gérances devront s'équiper. Lors de la livraison, la Ville offrira un bac de récupération et un paquet de sachets biodégradables par ménage. Par ailleurs, la collecte des déchets organiques sur les éco-points sera maintenue pour permettre aux habitants d'immeuble ne disposant pas de place pour le stockage d'un conteneur de pouvoir continuer à les trier.

Pour les personnes qui partent en vacances ou qui n'arrivent exceptionnellement pas à stocker leur sac d'ordures ménagères chez eux avant le jour de collecte officiel, un conteneur sera mis à disposition à cet effet à la déchèterie.

II. Renforcement de la prestation de la collecte du carton au porte-à-porte

Avec l'essor des achats en ligne et à distance, le volume de cartons dans les ménages augmente sensiblement. Les grandes entreprises gèrent elles-mêmes ces déchets. Dès le mois de juin, la fréquence de cette collecte pour les habitants doublera (deux mercredi par mois par secteur). Les petits commerçants pourront profiter de ce service pour autant que leur volume corresponde à celui d'un ménage (la quantité maximum admise lors de la collecte est de 1 m³) et qu'ils ne soient pas au bénéfice d'un rabais sur la taxe de base.

III. Optimisation de la collecte des encombrants

Le déchet encombrant est surtout caractérisé par sa taille ; il correspond à un objet d'une dimension supérieure à 60 cm. En général, il s'agit de mobilier (intérieur et/ou extérieur) et d'objets de toutes natures non recyclables, tels que skis, rouleaux de moquette, etc. La majorité des déchets actuellement déposés le jour de la collecte des encombrants peuvent soit être recyclés (bois, ferraille, électroménager), soit être évacués dans les sacs blancs taxés. Le traitement et l'incinération de ces déchets encombrants engendrent des coûts non négligeables alors qu'ils pourraient être recyclés.

C'est pourquoi, le citoyen nyonnais aura trois possibilités pour se débarrasser de ses encombrants :

- retour gratuit en déchèterie (en benne ou à la ressourcerie pour les objets encore en bon état) ;
- collecte payante sur commande selon les tarifs ci-dessous :

Nombre d'objets	Montant TTC en CHF
De 1 à 4 objets	50.-
De 5 à 8 objets	100.-

- gratuité accordée aux personnes bénéficiaires de l'assurance invalidité au sens de la Loi fédérale du 19 juin 1959 sur l'assurance-invalidité (LAI), ainsi que pour celles âgées de plus de 65 ans sur présentation d'une preuve. Un maximum de 8 objets par ménage est accepté ;
- don aux œuvres sociales qui récupèrent certains objets réutilisables et en bon état.

Pour rappel, l'annexe au Règlement sur la gestion des déchets précise : « Pour l'enlèvement des déchets encombrants, il est perçu au maximum une taxe forfaitaire de CHF 200.-, TVA non comprise. »

Afin de permettre à la population de procéder à un vrai nettoyage de printemps avant la suppression de la collecte mensuelle, les encombrants seront collectés au porte-à-porte une dernière fois tous les mercredis du mois de mai. Dès 2019, cette collecte gratuite sera organisée une fois par année au printemps.

La commande et le paiement se feront en ligne via le site internet de Nyon, ou par téléphone sur la ligne de l'info déchets pour les personnes bénéficiant de la gratuité ou n'ayant pas accès à l'informatique.

Afin de s'assurer que le système fonctionne, un contrôle régulier sera mis en place sur les éco-points et lors de la collecte au porte-à-porte des encombrants afin d'éviter tout dépôt sauvage. Le règlement sur la gestion des déchets prévoit des amendes pour les dépôts illicites.

3. Conclusion

Comme annoncé en début d'année, la collecte sélective et la valorisation des déchets de la Ville de Nyon vont évoluer dès le 1^{er} juin prochain afin d'atteindre un taux de recyclage de 60% (objectif cantonal). Les habitants seront informés des diverses modalités via un nouveau calendrier tout-ménage distribué en mai prochain.

La Ville compte sur le soutien de ses administrés et du bon accueil qu'ils réserveront à ces changements qui ont pour but de faciliter le tri des déchets ménagers au quotidien, de maîtriser les dépenses liées à la gestion des déchets et de préserver l'attractivité de la Cité à laquelle la propreté contribue.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 mars 2018.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Daniel Rossellat



P.-François Umiglia